



Désignation du deuxième représentant des  
enseignants-chercheurs de l'UT au conseil du service  
commun de documentation (SCD)

Commission de la recherche du conseil académique  
du 16 octobre 2025  
Délibération 2025/10/CR-055

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;*

Considérant les 3 candidatures proposées pour siéger au conseil du SCD ;

**1. Les membres de la commission de la recherche procèdent à un vote à bulletins secrets :**

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants présents ou représentés : 28

Nombre de suffrages en faveur de Stéphanie Arnould : 11

Nombre de suffrages en faveur de Philippe Rousseau : 5

Nombre de suffrages en faveur de Maher Slouma : 12

Nombre de bulletin blanc : 0

**2. Un deuxième tour de scrutin entre S. Arnould et M. Slouma est proposé :**

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants présents ou représentés : 28

Nombre de suffrages en faveur de Stéphanie Arnould : 11

Nombre de suffrages en faveur de Maher Slouma : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

À l'issue du deuxième tour, Monsieur Maher Slouma, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, IUT - Université de Toulouse - Département info-Com - responsable du parcours INO – 2<sup>ème</sup> année - laboratoire LERASS est désigné afin de siéger au conseil du service commun de documentation (SCD) de l'Université de Toulouse.

Toulouse, le 21- octobre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Par délégation,  
Le Vice-Président recherche



Matthieu Arlat